



DÉCISION  
de versement d'une aide à la cybersécurité  
AQUASSAY

Communauté urbaine

Pôle Attractivité et  
Développement Economique

Santé des entreprises

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2023/003 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 127 et 128 du code de la sécurité sociale et au financement de l'Union européenne aux aides de minimes, article 128, premier alinéa, deuxième partie, et en particulier les articles 1281.2 et 1282.3.

Vu la délibération n°1 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la délibération n°3 du 27 avril 2023 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SDEC concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité.

Vu la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise AQUASSAY le 23 mai 2023.

Vu l'avis simple de la commission mixte en date du 03 novembre 2023.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait de mettre en place la solution logicielle (fournie) spécifique H265 BUSINESS pour l'analyse et la détection des menaces et des attaques dans les réseaux de l'entreprise et du Cloud et d'aider part, répondre à la norme NIST READY.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est utilisée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles

application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000/20% = 5 000 €.

O C 1 D 0

D'un tiers à l'entreprise AQUASSAY dont le siège social au 135 rue du Grand Théâtre - 87100 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €.

De régler la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir dans un délai de 12 mois à compter que tout document devant être fourni dans ce cadre.

D'iniquer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 15 Décembre 2023

La Présidente de Limoges Métropole,

Recueilli par : Mme de Tréville  
et M. Gérard BOUAFIA  
Reçu à Limoges le 15 Décembre 2023  
Ce document fait également l'objet d'une notification auprès de l'intervenant.

## DÉCISION

# Décision de versement d'une aide à la cybersécurité à l'entreprise AQUASSAY

1 DOCUMENT - Publié le 15 Décembre 2023

**27683.pdf**  
(.pdf, 116,8 Ko)

**TÉLÉCHARGER**